Origines de la CPdirSIC

Je remercie, le Professeur Jacques Walter, président, de m’avoir invitée à rappeler les origines de la CPdirSIC à l’occasion de cette réunion qui commémore ses 10 ans d’existence. Je vais aborder le contexte puis les diverses réalisations qui ont amené à une organisation concrète et complémentaire de ce qui existait déjà.

Début 2005 des informations précises sur des changements alertent la section du CNU que je préside à ce moment-là (mandature 2004-2007). L’idée circule d’une évolution du découpage des disciplines, de l’évaluation et du financement de la recherche en vue de réaliser des économies budgétaires.

Les SIC seraient divisées en deux. D’un côté les sciences de l’information rejoindraient essentiellement l’informatique, les sciences du langage…. la communication se répartirait entre la sociologie, la littérature, la psychologie … Les SIC ne sont pas les seules concernées toutes les disciplines qui sont classées inter-disciplines, les sciences de l’éducation (70ème), l’épistémologie et l’histoire des sciences et des techniques (72ème) les langues et les cultures régionales (73ème), les sciences et techniques des activités physiques et sportives (74ème) le sont aussi. Le classement « inter » semble permettre les divisions et les regroupements.

Il se profile également un changement dans la prise en charge de l’évaluation des laboratoires. La direction scientifique 6 (DS6) dont nous dépendions au Ministère serait remplacée par une structure spécifique consacrée exclusivement à l’évaluation des laboratoires et des formations.

Deux questions se posent pour nous :

* Quel accueil sera réservé aux travaux développés en SIC dans les disciplines rejointes ?
* De quelle manière l’évaluation de nos laboratoires sera-t-elle faite et avec quels outils ?

Plus largement la nouvelle structure d’évaluation pourrait être confiée au CNRS. L’ensemble des CNU s’y oppose. Sont mis en avant la spécificité de l’enseignement-recherche à l’Université qui se différencie de la recherche à plein temps au CNRS, la non représentation dans cette instance de certaines disciplines, le rattachement d’autres à de grands instituts de recherche (ex. l’Institut national de la santé et de la recherche médicale INSERM, l’Institut de recherche pour le développement IRD…), et le constat que les 2/3 de la recherche française s’effectuent à l’Université. Comment s’organise l’Agence nationale de la recherche (ANR) qui va sélectionner et financer de grands projets et où la place des sciences humaines et sociales est pour le moment peu visible ? Ce sont là les éléments forts de la création par les présidents des différentes sections de ce qui a été nommé Conférence permanente du Conseil national des universités (CPCNU).

Pour les SIC s’ajoutent :

* Non seulement leur non représentation en tant que telles au sein du CNRS mais aussi dans les grands instituts de recherche ; les liens avec l’Institut des sciences de la communication (ISC) récemment créé au CNRS par Dominique Wolton sont distendus et semblent peu prêts à évoluer.
* Le problème de l’absence d’outils de référence pour l’évaluation : à partir de quoi notre production scientifique serait-elle évaluée en sciences du langage, en psychologie, en informatique ou ailleurs ?
* La science informatique a tendance dans certains dossiers à se nommer science de l’information et parfois même science de l’information et de la communication.
* Au CNU on constate toujours, malgré les avancées produites par nos prédécesseurs, notamment sur la définition des contours de la 71ème, un « entrisme » de candidats à la qualification qui ignorent nos spécificités. Ceci explique en grande partie le nombre de dossiers traités et le peu de dossiers retenus. Est-ce que le qualificatif « inter-discipline » entretient un flou auprès des jeunes docteurs, les STAPS et les sciences et l’éducation ayant un problème similaire ?
* Il existe une dispersion des postes dans les universités car il y a peu d’Unités de formation et de recherche (UFR) SIC. Elles sont le plus souvent partagées avec d’autres disciplines ou portent des intitulés qui ne mettent pas clairement en évidence SIC. Les laboratoires sont de petite taille, multidisciplinaires, peu repérés à l’échelle nationale.
* Nombre de postes sont en IUT, parfois délocalisés par rapport à leur université de rattachement, et où l’existence d’unités de recherches propres reste exceptionnelle.

Les SIC apparaissent donc trop restrictives et aussi trop coûteuses pour peu de personnes finalement qualifiées. La dispersion des postes ne facilite ni l’organisation, ni l’insertion dans un laboratoire spécifique. La discipline est donc peu évidente pour les jeunes chercheurs mais aussi pour les plus confirmés isolés et pour les autres disciplines sur la scène nationale. La situation était donc très préoccupante. Pour l’améliorer le CNU décide de mettre en œuvre un certain nombre d’actions et ainsi répondre à l’urgence du moment.

Deux instances de visibilité existent : la 71ème section du CNU chargée de la qualification, de la promotion des enseignants-chercheurs de l’Université et du Museum[[1]](#footnote-1), de la définition des contours de la discipline pour assurer la recevabilité des dossiers ; notre société scientifique, la Société française des sciences de l’information et de la communication (SFSIC) qui organise annuellement des espaces de débat et de présentation des recherches en cours, notamment par son congrès et ses doctorales. Ces deux instances ont des missions bien définies et complémentaires. Il s’agissait donc d’agir sur un autre volet qui pourrait permettre dans les discussions avec les instances ministérielles et d’évaluation de montrer la force de la discipline par le développement de ses recherches dans des équipes labellisées. La production d’outils (listes de laboratoires, listes de revues) connus et reconnus y compris à l’international, permettrait la justification de son existence et de sa pérennité comme discipline à part entière et pourrait servir de guide aux instances d’évaluation.

Nous avons créé trois groupes de travail. Ils se composent de maîtres de conférences (rang B) et de professeurs (rang A) du CNU (2004-2007) sur la base du volontariat. A partir de l’observation des pratiques des autres disciplines nous avons établi des critères de qualification des deux corps en intégrant les exigences de notre spécialité pour l’Habilitation à diriger des recherches (HDR), groupe piloté par Bruno Ollivier, et des critères pour prétendre à la qualification pour les candidats extérieurs (journalistes, juristes par exemple) groupe piloté par Michel Mathien. Ces critères prennent en compte les dispositions ministérielles et s’y ajoutent. Il s’agissait, dans la candidature, de faire valoir une connaissance suffisante des travaux réalisés en SIC et de ses divers lieux en particulier par la participation à une équipe de recherche, la présence de membres SIC dans les jurys de soutenance de travaux doctoraux ou d’habilitation, la publication dans des supports de la discipline, (actes de congrès de la SFSIC, revues, colloques SIC récurrents) l’investissement dans des formations universitaires SIC. De là découle la nécessité de faciliter le repérage des personnes, des laboratoires et des publications.

Un autre groupe de travail, piloté par moi-même, s’est centré sur les revues ce qui était d’autant plus urgent que les dossiers reçus montraient leur méconnaissance et que si l’évaluation des laboratoires devait être faite par d’autres il serait possible d’exiger qu’elle s’appuie sur une liste préalable et validée par le CNU. Un ensemble de critères a été constitué. Une première liste de revues françaises de référence de la discipline a été composée et votée. Elle permet de renvoyer à cette liste les candidats venus d’ailleurs, les doctorants et les évaluateurs des laboratoires. Même s’il n’est pas exclu de publier dans des revues autres l’absence d’articles dans ces, désormais, revues de référence, pouvait poser question.

Un autre problème s’est alors fait jour. La reconnaissance d’une revue dépend de son indexation dans des banques de données scientifiques internationales. Or, en France, ce rôle est dévolu à l’Institut de l’information scientifique et technique (INIST)[[2]](#footnote-2), situé à Nancy. Il a en charge la production de la banque de données du CNRS qui est, à ce moment-là, répartie en deux grandes banques : Pascal pour les sciences exactes et Francis pour les sciences humaines et sociales. Il existe bien dans Pascal une subdivision « science de l’information » réservée à l’information-documentation, sur le modèle international, mais pas de science de la communication. Elle répertorie des revues professionnelles (ex. *Archimag* ) et indexe des revues hybrides (ex. *Documentaliste-sciences de l’information, Bulletin des bibliothèques de France*) et des revues scientifiques étrangères ou internationales (ex. *Journal of the American Society of Information Science, Journal of documentation*). Seules deux revues connues en SIC figurent dans Francis l’une dans la subdivision sciences du langage, *Communication et langage*, l’autre dans la subdivision sociologie *Sciences de la société*. La communication manque donc de visibilité et l’identité de notre discipline dans ses deux composantes aussi.

J’ai alors entrepris une démarche, comme présidente de notre section de CNU, auprès du directeur de l’INIST afin de rectifier l’intitulé de la banque science de l’information, de la déplacer dans Francis et d’y ajouter et indexer les revues françaises de la liste que nous avions constituée. Les demandes ont été reçues avec beaucoup d’attention et les modifications ont été apportées par les équipes d’analystes chargées de l’indexation, une condition était de collaborer au développement du vocabulaire d’indexation afin d’intégrer la communication. Ce que j’ai pris en charge personnellement.

Cette démarche a été essentielle car elle a permis de mettre en avant notre spécificité française et a contribué à la légitimer. L’année suivante le travail a été complété pour introduire des revues étrangères. Il s’agissait de montrer l’existence de notre discipline à l’échelle internationale. De nombreuses revues étrangères étaient indexées ou répertoriées dans des banques de données internationales, particulièrement en sciences de l’information-documentation discipline plus ancienne que la communication, il n’était donc pas utile de les lister toutes, l’indexation dans une banque de données internationale donnant une valeur de référence aux revues, mais de sélectionner celles dans lesquelles les SIC étaient présentes soit par la participation d’au moins un de nos enseignants-chercheurs au comité scientifique ou par la publication de plusieurs de nos travaux pendant les 10 années précédentes (1996-2006).

Si l’investissement des groupes de travail du CNU a permis de faire évoluer notre situation dans le contexte du moment, il nous a semblé qu’il manquait une instance représentative pour accompagner le CNU et la SFSIC dans les démarches auprès du Ministère et paraître ainsi plus forts dans les discussions.

A ce point d’avancement un constat a été dressé :

* Des laboratoires d’autres disciplines accueillent 1ou 2 enseignants-chercheurs en SIC
* Des enseignants-chercheurs n’appartiennent à aucun laboratoire
* Nous n’avons pas de représentation dans les grands instituts de recherche
* Notre visibilité internationale séparée SI et SC pose problème.

Mais nous avons

* Une définition du périmètre de notre discipline établie depuis les années 1980, actualisée et amendée par les CNU successifs et faisant le lien entre SI et SC
* Des laboratoires (peu) entièrement SIC
* Des laboratoires multidisciplinaires à dominante SIC
* Une section de CNU
* Une société scientifique
* Une ancienneté relative mais déjà avec une production scientifique assez importante
* Des enseignants-chercheurs très investis dans les instances universitaires (outre le CNU, un conseiller d’établissement, des présidents d’universités, des directeurs d’UFR…)

Cela parait insuffisant pour constituer, si nécessaire, une délégation avec une identité propre. Des disciplines ont des appuis complémentaires à leur section de CNU et à leur société savante. Par exemple les STAPS ont une assemblée des directeurs de masters, les collègues qui travaillent sur le développement dans les pays du Sud et l’Outre-mer sont soutenus par l’IRD, les sciences de l’éducation sont renforcées par l’Institut national de recherches pédagogiques (INRP). Au cours d’une séance de débat organisée après la session de promotions de 2007 l’idée a émergé d’établir une liste de laboratoires. Cette idée avancée par Alex Mucchielli, membre du corps A, a été retravaillée et étendue dans ses objectifs pour aboutir à une proposition. Pour pouvoir être représentés nous devions au préalable savoir : combien sommes-nous ? où sommes-nous ? mobiliser les collègues isolés et enfin construire une culture commune à la fois sur la gestion de la recherche et sur la discipline elle-même. Il a été ainsi élaboré un cadre sous la forme de conférence permanente réunissant les directeurs.trices de laboratoires SIC ou composé de collègues SIC. Pour être crédible elle a été voulue indépendante du CNU et de la SFSIC ce qui permettait d’apparaître comme une discipline organisée avec des forces multiples. Elle devait construire son identité en participant à des actions officielles comme la constitution de listes, validation de listes, d’où sa présence dans les réunions organisées par l’AERES sur le sujet, et laisser à la SFSIC l’accueil des thématiques émergentes au sein de son congrès. L’activité se centre sur l’orientation, le repérage et le partage d’information auprès des directeurs.

Ce sont ses enjeux et ce projet pour la 71ème que j’ai présenté, au cours d’une réunion rassemblant des membres du CNU et des directeurs.trices de laboratoire, le 2 mai 2007.

A la suite des assemblées entre directeurs de laboratoires ont été organisées et plusieurs questions ont été abordées : comment nos projets sont-ils évalués à l’ANR ? Comment se positionner vis-à-vis de l’ISC ? Qu’est-ce qu’un colloque international ? que désigne- t-on par « actes de colloque », est-ce différent d’un livre ? Ce sont là des questions complexes qui doivent prendre en compte les pratiques des universités de rattachement, notamment pour obtenir des financements internes ou des promotions locales, des pratiques des autres disciplines et de ce qui se pratique à l’international. Des obstacles propres à la 71ème ont émergé. Les SIC peuvent, en effet, être présentes dans des universités de lettres et sciences humaines ou d’économie et gestion ou de droit et sciences juridiques ou de sciences et santé. Les modes de fonctionnement de ces universités peuvent être différents et pour les laboratoires il est nécessaire de s’adapter. Néanmoins nous devons aussi faire valoir nos particularités.

Des textes élaborés ensemble dans une instance reconnue pouvaient nous y aider. Il a été décidé de s’organiser en collectif plus formel. Les formalités de dépôt des statuts d’une association du type 1901 ont été plus longues que prévu mais en 2009 Isabelle Pailliart candidate à la présidence a été élue avec un bureau composé d’Emmanuel Souchier, d’Isabelle Gellereau et moi-même dans la nouvelle instance désignée par CPdirSIC (Conférence permanente des directeurs de laboratoires SIC). Il a été décidé d’accueillir non seulement les directeurs et directrices mais aussi les responsables d’équipes SIC de laboratoires d’autres disciplines pour éviter l’isolement.

Pendant ce temps l’existence de la CPCNU, désormais formalisée, est devenue pérenne. Elle veille sur les projets de modification des missions du CNU et participe à des réunions au Ministère. Le CNRS n’a pas été chargé de l’évaluation des laboratoires d’université mais ses laboratoires ont été évalués par l’AERES, ce qui a suscité de grandes discussions dans l’Agence et conduit à une double évaluation. Les listes des revues de référence des disciplines ont été publiées sur le site de l’AERES. Afin d’assoir la visibilité et la reconnaissance de la CPdirSIC cette dernière a été invitée à collaborer à l’examen des revues candidates à l’entrée dans la liste SIC. Elle pouvait apparaitre ainsi dans les rapports publics de l’AERES. Enfin ce groupement des directeurs a suscité l’intérêt d’autres disciplines notamment des sciences de l’éducation dont la situation est proche de la nôtre.

Viviane Couzinet

Professeur émérite des universités

En sciences de l’information et de la communication

Lerass Université Toulouse III-Paul Sabatier

Viviane.couzinet@iut-tlse3.fr

1. Les promotions au CNU ne concernent pas les professeurs du Museum [↑](#footnote-ref-1)
2. Le N d’INIST ne se développe pas [↑](#footnote-ref-2)